



# Encouragement Public

Œuvre française d'entraide sociale, créée par Charles CUNY, journaliste, constituée et approuvée à Paris en 1932, déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Notre devise : « **Savoir récompenser le mérite** ».

Le but de l'association est de "Savoir récompenser le mérite". Pour ce faire, elle encourage le dévouement et récompense par une distinction honorifique ceux de nos membres ou toute autre personne ou organisation humanitaire qui, par leurs actions et leur dévouement, contribuent de manière constante au secours des personnes défavorisées. Elle exalte les sentiments de justice, d'entraide et de solidarité.

Reconnaître les gens de qualité et de leur remettre nos distinctions, qui procurent un certain plaisir et les encouragent à continuer de remplir notre objectif humanitaire.

Tournée vers l'Europe (Portugal, Italie, Espagne, Belgique, Suède, Danemark, Autriche, Suisse, Allemagne, Grande-Bretagne), et hors Europe (Brésil, Japon, Ile Maurice, Madagascar, Maroc,...), l'Encouragement Public regroupe des hommes et des femmes, au-delà des religions, des politiques, des physiques, animés de sentiment de fraternité, amitié, solidarité. La présence d'autres pays à nos côtés démontrent que les frontières ne sont pas un obstacle à l'entraide et au rayonnement de l'Encouragement Public.

Dispose de délégations à l'étranger (DOM-TOM, Algérie, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, Italie, Japon, Liban, Maroc, Madagascar, Ile Maurice, Portugal, Océan Indien).

Elle compte 550 membres. Elle dispose de délégués régionaux dont le rôle est de créer localement un mouvement de générosité (soirée à thème) minimum une fois par an voire deux avec remises de récompenses ; de rechercher des personnes, sociétés, dirigeants d'entreprises susceptibles d'être récompensés de leurs efforts....

Un hymne ? Pourquoi ? Beaucoup d'associations philosophiques et humanitaires en possèdent un pour symboliser leur idéal. Le nôtre, créé par Alain AUDA, dont le titre « Prends courage » exprime un état d'âme particulier. Il est chanté par les adhérents au début de chaque manifestation de l'Encouragement Public.

Nous avons plusieurs niveaux de récompenses (Honneur, Médaille Argent, Médaille de Vermeil, Médaille d'Or et Cordon) qui sont décernés à partir de critères établis. Les récompenses sont remises lors de la tenue de notre Assemblée Générale. Les médailles peuvent être déclinées en mini-médailles, barrettes et boutonnieres.

Le délai d'obtention entre chaque récompense est :

- 1 an : diplôme d'Honneur
- 2 ans : médaille d'Argent (Chevalier)
- 3 ans : médaille de Vermeil (Officier)
- 5 ans : médaille d'OR (Commandeur)
- 10 ans (minimum) (cotisation régulière) : Cordon

Les postulants détenant la Légion d'Honneur et le Mérite national, ont un accès direct à la médaille Vermeil.

Nos activités s'articulent autour d'une conférence, d'une soirée,..... avec une tombola dont les sommes seront attribuées à une association caritative.

Comment devient-on membre de l'Encouragement Public ?

Il faut remplir un bulletin d'adhésion, accompagné d'un CV, d'une synthèse des actions entreprises, deux photos d'identité et un chèque du montant de la cotisation et adresser le dossier au siège de l'association.

Une permanence fonctionne au siège les mercredis et sur rendez-vous.

Son siège social est situé au 18 rue de la Pierre Levée – 75011 PARIS.

Savoir récompenser le mérite

